



sanofi aventis

L'essentiel c'est la santé.

Maphar S.A.

Casablanca, 25 septembre 2007

INFORMATION IMPORTANTE

RETRAIT DU MARCHÉ D'AGREAL® (véralipride)

Chers confrères,

Suite à l'annonce du retrait de AGREAL (véralipride) au niveau des pays européens, il a été décidé de retirer cette spécialité du marché Marocain à la date du 31 octobre 2007.

En conséquence, aucune prescription et aucune délivrance ne seront plus possible après cette date.

Information relative à la sécurité d'emploi

Le véralipride est un neuroleptique autorisé depuis 1979 dans le traitement des bouffées vasomotrices invalidantes associées à la ménopause.

L'agence Européenne du Médicament a estimé que le rapport bénéfice/risque du véralipride était défavorable en raison de son efficacité limitée et de son profil de risque en rapport avec son activité antagoniste dopaminergique, pouvant se traduire par des syndromes extrapyramidaux, en particulier des dyskinésies tardives pouvant être irréversibles, ainsi que des troubles psychiatriques tels qu'états dépressifs et anxiété.

Recommandations aux professionnels de santé

A partir d'aujourd'hui, il vous est recommandé de :

- Ne pas initier de nouveau traitement par Agréal,
- Informer vos patientes actuellement traitées par Agréal de ce retrait,
- Indiquer à vos patientes les modalités de diminution progressive de la dose d'Agréal,
- Et si nécessaire, proposer des alternatives thérapeutiques.

Chez certaines patientes, un arrêt brutal de traitement par Agréal peut entraîner une anxiété, une insomnie et des troubles dépressifs. Afin d'éviter de tels effets, il vous est conseillé de réduire progressivement la posologie d'Agréal sur une période d'une à deux semaines (par exemple, une gélule tous les 2 jours la 1^{ère} semaine, puis 1 gélule tous les 3 jours la semaine suivante).

Nous vous prions de croire, Chers Confrères, en l'assurance de notre considération la meilleure.

R. LAMRINI

Pharmacien Responsable

CH. HAKKOU

Directeur Médical